



Pietro Perrino
Secrétaire général

PAR COURRIEL

Montréal, le 19 juillet 2019

**Objet : Votre demande d'accès à l'information
N/D 032 142 000 / 2019-2020_018**

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 20 juin dernier par courriel et comme formulée, vous désirez obtenir :

« La somme des dépenses de votre société en placement publicitaire par publication (Google, Facebook, Journal de Montréal, Le Devoir, etc.) pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019. À titre d'exemple, je veux savoir combien d'argent a été versé par votre société à Google en 2016-2017, en 2017-2018 et en 2018-2019; combien d'argent a été versé à La Presse en 2016-2017, 2017-2018 et en 2018-2019, etc. Dans l'éventualité où vous ne posséderiez pas de données cumulatives, je voudrais obtenir les chiffres me permettant de procéder moi-même à l'addition des sommes. »

La Société québécoise du cannabis (ci-après la « SQDC ») a pour mission d'assurer la vente légale et responsable du cannabis dans une perspective de protection de la santé, et ce, sans promouvoir la consommation de cannabis, conformément à la *Loi encadrant le cannabis* (chapitre C-5.3). La SQDC n'a donc déboursé aucune somme en placement publicitaire depuis sa création.

Néanmoins, dans le cadre du processus de recrutement de son personnel, la SQDC a publié des affichages d'emplois dans certains médias. Vous trouverez ci-dessous, un tableau faisant état des sommes déboursées pour ces affichages, et ce, entre la création de la SQDC le 12 juin 2018 et la fin de sa première année financière le 31 mars 2019.

.../2

Ces sommes sont ventilées par média comme suit :

Média	Montant (\$)
Radio NRJ Rimouski	871.00
Radio Rouge Rimouski	871.00
Journal 24h	1,052.00
Journal de Montréal	3,382.00
Facebook	1,680.00
Google	3,000.00
Indeed	1,765.00
Magnet Intell (StackAdapt)	2,988.52
Narcity média	3,500.00

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, l'expression de nos sentiments distingués.

Responsable de l'accès à l'information,

PP/nv
p.j. (1)